

**DEPARTEMENT
DU DOUBS**

**ARRONDISSEMENT
DE BESANCON**

CANTON DE SAINT VIT

**COMMUNE DE SAINT VIT
25410 SAINT-VIT**

EXTRAIT

Du Registre de délibérations du Conseil Municipal
Séance du mois de juillet

Date de convocation :

3 juillet 2020

Date d'affichage :

17 juillet 2020

**Nombre de conseillers
en exercice :**

27

N° : 6

Objet de la délibération :

Vente modules
copropriété Spatiotech
/Lidl 2020

:
:

Résultat du vote

Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt le dix-juillet à 20 h 00

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Vit légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal ROUTHIER, Maire

Pascal ROUTHIER, Maire

Secrétaires : Anne BIHR, adjoint assistée de Julien MOREL

Etaient présents : Pascal ROUTHIER, Dominique NICOLIN, Anne BIHR, Thierry COURTOIS, Viviane GAUDEL, Jean-Louis MONTRICHARD, Pascal HERRMANN, Nathalie MULENET, Jean-Luc REMOND, Réjane SIZINE, Alain OLIEL, Laurence CORNIER, Jean-Pierre LAFORGE, Marie-France BARRAUX, Stéphane PRETRE, Marie-Lise LAMIDEY, Arnaud VERDENET, Edith REBILLET, Laurent THIRIOT, Sophie CHARRIERE, Serge DEMARTHE, Jeannine VIENNET, Carlos FONTINHA RODRIGUES

Procurations : Annick JACQUEMET à Pascal ROUTHIER
Martine COMPANT à Anne BHIR
Valérie BORDY à Jean-Louis MONTRICHARD
Arnaud BOVIGNY à Nathalie MULENET

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures, l'Assemblée peut délibérer valablement.

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le compte-rendu du 10 juin 2020. Le Conseil Municipal n'émet aucune observation, le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

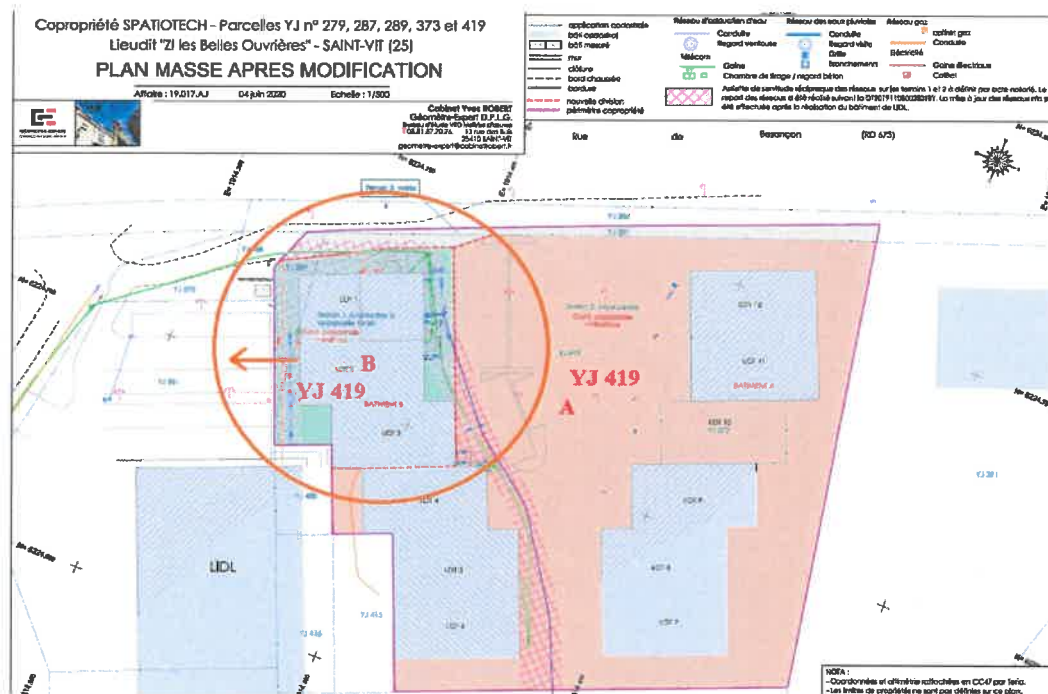
Vu les articles L 2241-1 et 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;
Considérant les anciens modules 1-2-3 de la copropriété comme propriété privée de la commune de SAINT VIT ;

Considérant que les étapes administratives effectives comme la modification de la copropriété, la sortie de la copropriété, les diagnostics d'avant-vente, la convention de répartition des travaux sont terminées ;

Dans le prolongement de la délibération du 04 Septembre 2017 autorisant M. le Maire de SAINT-VIT à procéder aux démarches administratives pour la vente des cellules de la spatiotech à la SNC LIDL ;

Les cellules sont actuellement louées à la société JONE ORTI dans l'attente de l'ouverture de leur nouvelle usine sur SAINT-VIT à la Foulottière. La SNC LIDL s'engage donc à reprendre les termes du bail et assurer le maintien du locataire pendant la durée des travaux de leur futur site d'installation, prévu en 2021.

La SNC LIDL, souhaitant acquérir les modules pour les démolir et agrandir leur parking à leur charge, interviendra aussi pour les travaux de fermeture des façades de la cellule restante anciennement mitoyenne faisant partie de la copropriété.



Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, autorisent :

- Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à la vente par acte authentique notarial des cellules identifiées à l'ancienne copropriété modules 1-2-3 (maintenant sortie de la copropriété, sur la future parcelle 419 YJ B issue de la parcelle divisée 419 YJ A, pour une contenance de 14a81ca, pour être rattachées à la parcelle YJ N°351 à la SNC LIDL), et ce au prix de 644 880 €uros.

Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Pour extrait conforme,

Delibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



(Handwritten signature in black ink over the stamp)